

Montpellier, le 06 décembre 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE OU DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT

334 ALLEE HENRI II DE MONTMORENCY-CS 17788

34954 MONTPELLIER CEDEX 2

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : André PIERRE

Courriel : andre.pierre@dgfip.finances.gouv.fr

Tel : 06 88 24 20 62

Monsieur le secrétaire
départemental de la section
FO – DGFIP de l'Hérault

Monsieur le secrétaire départemental,

Dans un courrier du 04 décembre, vous déplorez les conditions d'accès et votre installation matérielle au rez de jardin de l'immeuble Montmorency/INSEE, et vous demandez votre réinstallation dans l'immeuble Montmorency/DDFIP.

A titre liminaire, je vous rappelle que la réinstallation des organisations syndicales au rez de jardin de l'INSEE s'inscrit dans le cadre d'une vaste opération d'optimisation du site Montmorency à laquelle vous avez été pleinement associés, comme tous les occupants.

Ce projet répond à plusieurs objectifs : dégager des espaces pour loger le SGC Métropole, le Pôle d'évaluations domaniales et la division des Affaires juridiques, dégager un espace commun pour installer les services sociaux et les organisations syndicales et enfin organiser des regroupements fonctionnels.

A l'image de ce qui a été réalisé en 2018 dans l'immeuble Chaptal, les organisations syndicales ont été regroupées sur un plateau dédié. Un plateau de 90 m² a ainsi été aménagé au rez de jardin de l'INSEE dans le prolongement des locaux, occupés actuellement par la MDRA, et qui seront également aménagés pour les services sociaux. Ces locaux ont été entièrement remis à neuf (sols, cloisons, éclairage, courants forts et faibles, rideaux électriques) et équipés de mobiliers neufs et d'un mopieur mutualisé.

Vous estimez insuffisante la surface utile des bureaux mis à votre disposition. Ces bureaux sont effectivement plus petits que les anciens que vous occupez, mais ils ont des surfaces utiles comprises entre 14,5 et 17 m² correspondant aux ratios de la DIE. J'ajoute qu'un espace de réunion mutualisé de 17 m² et un local archives et de stockage de 20 m² complètent la mise à disposition.

Vous critiquez également les conditions d'accès à ces locaux. L'accès à l'immeuble INSEE est effectivement badgé, comme l'accès à l'immeuble DDFIP et seules les personnes autorisées peuvent y accéder. A ce titre, il a été attribué trois badges d'accès à votre organisation syndicale.



Pour ce qui concerne l'accès des agents, j'ai demandé au délégué départemental à la sécurité de rechercher - avec la direction locale de l'INSEE - un dispositif d'ouverture à distance du portail d'entrée et une amélioration de la signalétique dans l'immeuble, propres à répondre à la difficulté que vous soulevez.

Il n'y a donc – comme vous le voyez - aucune obstruction à l'activité syndicale de la part de la direction locale. Celle-ci a mis à disposition des organisations syndicales – sur les deux grands sites historiques de Chaptal et Montmorency - des bureaux individualisés complétés par des surfaces mutualisées, des équipements mobiliers neufs (à Montmorency) et des équipements informatiques renouvelés en 2018 (PC fixes avec double-écrans et PC portable) répondant parfaitement – voire au-delà – aux exigences de l'article 3 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié et à la circulaire Fonction publique du 3 juillet 2014.

Je reviendrai vers vous lorsque la solution d'accès des personnes non autorisées aura été trouvée et vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire départemental, l'expression de ma parfaite considération

Pour le directeur départemental
le directeur Ressources

André PIERRE
administrateur général des Finances
publiques